

**Projet d'amélioration de la route 173
à l'approche nord du poste frontalier d'Armstrong à Saint-Théophile**

Dossier : 6211-06-097

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation publiques
du 18 septembre au 2 novembre 2007**

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'amélioration de la route 173 à l'approche nord du poste frontalier d'Armstrong à Saint-Théophile* par le ministère des Transports a pris fin le 2 novembre 2007. Conformément au mandat qui lui a été confié le 6 septembre 2007 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 18 septembre au 2 novembre 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Afin d'augmenter la capacité d'accumulation des véhicules durant les périodes de congestion à la frontière américaine, le ministère des Transports projette d'aménager une voie réservée pour les véhicules lourds en direction sud, sur une longueur de 1,5 kilomètre sur la route 173 à l'approche du poste frontalier d'Armstrong à Saint-Théophile. Le projet consisterait en la création d'un îlot et de marquages au sol aux approches du poste frontalier afin de séparer les véhicules lourds des autres véhicules. Sont aussi prévus au projet une aire d'arrêt pour les camions de chaque côté de la route, une bretelle dédiée exclusivement aux véhicules lourds et passant derrière la boutique hors taxes, des aménagements pour les motoneiges, les véhicules hors route et les vélos et enfin, une boucle de virage pour le déneigement et le déplacement de la borne d'accueil au Québec.

Les coûts globaux du projet sont estimés à 6,4 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 18 septembre 2007)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Les préoccupations concernent le projet et le BAPE :

- l'identification de la provenance du financement du projet, notamment la partie provenant du Fonds canadien sur l'infrastructure frontalière ;
- le déneigement de la route et les conséquences possibles sur le sentier de motoneiges à proximité ;
- les conséquences du projet sur les propriétaires de terrains près de la piste de VTT ;
- l'amélioration des échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis pour les entreprises de camionnage de la région, notamment par la réduction du temps d'attente des camions, d'où une amélioration des coûts de transport ;
- l'amélioration de la qualité de l'air dans le secteur du projet par la diminution des émissions des moteurs de véhicules tournant au ralenti lors de l'attente à la frontière ;
- les objectifs de la période d'information et de consultation publiques, ainsi que sa durée ;
- les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Hôtel de ville de la municipalité de Saint-Théophile	644, rue du Collège, Saint-Théophile
Caisse populaire Desjardins de Kennebec	629, rue Principale à Saint-Théophile

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
21 septembre 2007		L'Éclaireur Progrès
24 septembre 2007	Le Soleil	
24 septembre 2007	La Presse	
12 octobre 2007		L'Éclaireur Progrès

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
18 septembre 2007 Début de la période d'information et annonce de la séance	Quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de Québec et de Chaudière-Appalaches	217	Site du BAPE
17 octobre 2007 Rappel de la séance d'information aux médias	Quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de Québec et de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	17 octobre 2007
BAPE : Animation	Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Julie Olivier, conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Pas de représentant
Promoteur Ministère des Transports	Michel Labrie, directeur, Chaudière-Appalaches, MTQ Raymond Savard, ingénieur, chargé de projet, MTQ Éric Archambault, responsable de l'étude d'impact, MTQ
Assistance	7 personnes
Durée	45 minutes

Les relations de presse

Tout au long du mandat, la responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique couvrant le territoire concerné afin de relayer l'information à la population. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but et le déroulement de la séance d'information ainsi que l'étape à laquelle se trouvait le projet. Lors de la séance d'information, aucun média n'était représenté.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture médiatique dans les quotidiens Le Soleil et La Presse. L'hebdomadaire L'Éclaireur Progrès a aussi traité du projet. La station radiophonique CHEQ-FM (Sainte-Marie-de-Beauce) a également fait mention du projet.

Les éléments d'information qui ont été repris par les médias sont : la tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts du projet, les répercussions appréhendées et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation ouverts dans le milieu touché pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire.

La participation des autochtones

À la lecture du dossier, nous avons relevé que l'étude d'impact faisait mention de deux habitats autochtones jusqu'au XVII^e siècle, celui des Abénaquis et celui d'Iroquoiens (sans spécification de la nation pour ces derniers). Une démarche auprès du Secrétariat aux affaires autochtones a

permis d'établir qu'aucune communauté autochtone n'avait de revendication concernant le territoire concerné par les activités du projet. Nous n'avons donc entrepris aucune action particulière pour informer cette clientèle.

Québec, le 6 novembre 2007

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication